

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le cinq novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 30 octobre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV
M. Patrice VOIR donne pouvoir à M. Georges BURBA
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Absents excusés :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : Mme Laurence COMPARAT

D20181105_14 - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat 2019-2021 avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, relative au portail internet commun Lectura Plus.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

14-(8414). AFFAIRES CULTURELLES_: Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat 2019-2021 avec l’Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, relative au portail internet commun Lectura Plus.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble s’inscrit dans une politique d’ouverture culturelle pour tous. Dans ce cadre, la Bibliothèque municipale de Grenoble s’est engagée dans le projet de mise en réseau des bibliothèques de neuf villes / agglomérations d’Auvergne-Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Etienne, Valence) coordonné par l’Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture en vue de la réalisation d’un portail internet commun, dénommé *Lectura Plus*, dédié à la valorisation du patrimoine écrit et graphique et à l’innovation numérique.

Les différents partenaires du projet (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, communes) ont contribué financièrement au fonctionnement du portail qui n’a cessé d’évoluer afin de mieux répondre aux attentes des publics. Les bilans statistiques ont permis d’apprécier la fréquentation toujours plus importante du site, plébiscité aussi par les professionnels.

La convention 2016 à 2018, signée par la ville de Grenoble, avait pour objectif l’évolution du portail vers de nouvelles formes d’expérimentation numérique, notamment dans le domaine du patrimoine. Le portail *Lectura Plus*, entièrement refondu à travers une nouvelle charte graphique et un nouvel outil technique a été officiellement lancé le 16 mai 2017. Il propose notamment la lecture en ligne de la presse ancienne locale numérisée et la valorisation de l’ensemble des contenus patrimoniaux à travers la création de nouvelles formes de médiation : Booktubes et Flashbacks du patrimoine, captations en direct, expositions virtuelles....

Au-delà de l’accès aux collections patrimoniales, *Lectura Plus* s’inscrit dans une volonté d’innovation et d’expérimentation des nouvelles formes d’accès à la culture et au patrimoine. En revisitant les collections régionales avec un regard innovant, le portail s’adresse à tous les publics et s’adapte aux usages actuels. Conçu comme un outil évolutif, il propose annuellement plusieurs saisons de contenus multimédia (audio, vidéo, web...) afin de valoriser les contenus patrimoniaux conservés dans les bibliothèques des neuf villes / agglomérations partenaires du projet et de mettre en œuvre des collaborations avec des auteurs contemporains.

Ainsi, ce site entièrement renouvelé témoigne d’une dynamique de coopération culturelle entre les établissements partenaires, pouvant bénéficier à l’ensemble du territoire. *Lectura Plus* mutualise l’offre patrimoniale des bibliothèques du réseau tout en créant une offre nouvelle, basée sur la construction de projets communs, dans le but de proposer des contenus et des formes de valorisation inédits aux internautes et aux lecteurs des bibliothèques.

Dans ce contexte, la présente convention conclue pour la période 2019-2021 et son annexe financière ci-jointe ont pour objet le pilotage de *Lectura Plus*, le portail internet commun aux établissements des collectivités partenaires d’Auvergne-Rhône-Alpes, le soutien et le développement de l’ensemble des services qui y sont associés. Les modalités de participation

au projet commun sont définies avec la ville de Grenoble et Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 24 octobre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture dans le cadre du développement du site *Lectura Plus* ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le : 8 novembre 2018